ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Versailles, le 22 septembre 2022

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE
DOS

Réf. : DOS/AM/DB/FB/2022-9
Affaire suivie par : Flavien BLANC

☎ : 01.30.83.41.53

Charline Avenel,
rectrice de l'académie de Versailles

à
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/C de mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Diffusion :
Pour attribution : ***A*** Pour Information : ***I***

	Rectorat		INSPE
I	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etabs. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
	95		CIO
	Circonscriptions		CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
A	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95		INS HEA
A	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
A	ERPD		

Nature du document :
☑Nouveau
☐Modifié

Le présent document comporte :
Circulaire 2 p.
Annexe 6 p.
Total 8 p.

Objet : Postes relevant du mouvement spécifique ministériel - Préparation de la rentrée scolaire 2023

Référence(s) : DOS/AM/DB/FB/2022-9

NOUVEAUTES : POSTES A PROFIL POP
CALENDRIER : DU 22/09/2023 AU 06/10/2023
CONTACT en cas de difficultés *(Optionnel)* ***:*** ce.dos2@ac-versailles.fr

Une première transmission informatique des postes relevant du mouvement spécifique à destination de l'administration centrale se fera début novembre 2022 (sous réserve de confirmation de la part du ministère) afin de permettre leur publication sur le serveur SIAM.

Vos demandes de création, suppression et proposition d'évolution, seront à transmettre uniquement par courrier électronique pour le ***6 octobre 2022 au plus tard*** à la DOS du rectorat. Vous adresserez simultanément une copie à la Direction académique des services de l'éducation nationale de votre département pour avis (cf. annexe1).

La note de service ministérielle relative à la gestion du mouvement des enseignants est généralement publiée au retour des vacances de la Toussaint. La note de service relative au mouvement 2022 est parue au Bulletin Officiel (BO) spécial n° 6 du 28 octobre 2021.

Aussi, sous réserve des termes de la prochaine note de service, relèvent du mouvement spécifique de compétence ministérielle les postes :

- en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) - dans les TRM, cela correspond à la nature de support « CPGE » ;
- en section internationale et dans certains établissements à profil international (nature de support « CINT ») ;
- en sections binationales ;
- en dispositifs sportifs conventionnés (discipline EPS) ;
- en métiers d'art et du design (arts appliqués) : BTS, diplômes des métiers d'art DMA (niveau III), diplômes supérieurs d'arts appliqués DSAA (niveau II), diplôme national des métiers d'art et du design DNMADE (niveau II) ;
- en sections théâtre expression dramatique ou cinéma audiovisuel, avec complément de service (bien préciser le profil recherché) ;
- de PLP requérant des compétences professionnelles particulières : le profil recherché doit présenter une telle spécificité et une telle rareté que le traitement de l'affectation n'est envisageable qu'au niveau national ;
- de directeur délégué aux formations (fonction « DDF ») ;
- d'enseignement en langue bretonne ou corse ;
- en classes de BTS dans certaines spécialités précisées dans l'annexe 2 (nature de support « CSTS »). Les professeurs de lycée professionnel sont autorisés à candidater, en fonction de leur discipline de recrutement, sur des postes en section de techniciens supérieurs ;
- de directeur de CIO et en SAIO et en (DR)Onisep et au Cnam/Inetop pour le corps des PsyEN de la seule spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.
- postes à profil POP qui requièrent des compétences, qualifications et/ou aptitudes particulières en lien avec le projet de l'école ou de l'établissement, les caractéristiques territoriales ou avec les missions du poste. Ce mouvement est reconduit pour la rentrée scolaire 2023 et ces postes feront l'objet d'un recensement spécifique ultérieur.

  J'attire votre attention sur la nécessité de cette phase de détermination et/ou actualisation des postes spécifiques.

Les services de la DOS du rectorat se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Signé Catherine FRUCHET

PJ :

annexe 1 : formulaire de demande

annexe 2 : listes des spécialités pour les postes spécifiques BTS